



SRL NOBLUE SYNDIC & GESTION
RUE DE BATTICE, 46
B-4800 PETIT-RECHAIN
TÉL. 087446409
syndic@syndic-noblue.be
Num. IPI : 513309

PV COMPLEMENTAIRE AGE DU 30/03/2026

90012 - ACP LAC (0865.239.208)
RUE DES MEUNIER, 47
4821 ANDRIMONT

Procès-verbal complémentaire AGE du 30/03/2026

19 copropriétaires sur 19 totalisant 10 000,00 / 10 000,00 quotités sont présents ou valablement représentés.

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. POINT À LA DEMANDE DU FONDS DU LOGEMENT WALLON : ACCORD DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LA DURÉE D'EMPRUNT POUR LE RÉNOPRÊT (CFR POINT 2. D) DU PV DE L'AGE DU 30/03/2026)

Informations : L'assemblée a approuvé le recours à un prêt à tempérament pour financer les travaux de remplacement de la chaudière commune ainsi que la mise en conformité du local chaufferie et l'électricité des parties communes, dans le cadre du programme Rénoprêt du Fonds du Logement.

Le Fonds du Logement ayant requis une décision explicite quant à la durée de remboursement du crédit Rénoprêt approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2026, le syndic soumet aux copropriétaires la présente résolution visant à fixer la durée du prêt à dix (10) ans.

Les copropriétaires sont invités à confirmer leur accord de façon unanime sur cette durée de remboursement afin de permettre la poursuite et la finalisation du dossier de financement auprès du Fonds du Logement.

Décision : L'Assemblée Générale décide et confirme que le crédit Rénoprêt sollicité auprès du Fonds du Logement pour le financement des travaux approuvés sera contracté pour une durée de remboursement de dix (10) ans.

Unanimité	Oui	10 000,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Total copropriété	10 000,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.